

La SOLIDEO instrumentalise le recours à l'insertion par l'activité économique en Seine-Saint-Denis

Le syndicat ASSO-Solidaires et le collectif Saccage 2024 dénoncent la campagne de communication de la Société de Livraison des Ouvrages Olympiques (SOLIDEO) qui vise à instrumentaliser le recours à l'Insertion par l'Activité Economique (IAE) dans les chantiers Olympiques et Paralympiques.

La SOLIDEO, l'établissement public chargé de la construction et de la rénovation des infrastructures olympiques, s'est montrée peu efficace pour lutter contre le travail illégal, contre les pratiques anticoncurrentielles des sous-traitants et pour proposer des bonnes conditions de travail. Pourtant, la SOLIDEO a signé une charte "sociale", dont l'objectif affiché est de soutenir l'insertion professionnelle et le développement économique.

Nous affirmons que cette charte n'est qu'un vernis utilisé pour cacher les saccages écologiques, sociaux et économiques des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024.

Selon le discours de la SOLIDEO, le recours à la sous-traitance et à l'intérim pour les JOP serait exemplaire parce qu'il fait appel au marché de l'économie sociale et solidaire (ESS) et plus spécifiquement des travailleur·euses en contrat d'insertion pour 10 % du volume d'heures travaillées.

Nous affirmons que, contrairement à la communication officielle, les JOP 2024 ne seront pas "les jeux les plus inclusifs et les plus solidaires de l'histoire" (extrait de la charte sociale) :

- La SOLIDEO s'est faite dénoncer pour travail non-déclaré et pour déjà plus de 89 accidents du travail sur ses chantiers.

- Les contrats précaires à temps partiel subventionnés par l'État des travailleur·euses en insertion nous sont présentés comme la réponse pour lutter contre le chômage en Seine-Saint-Denis et pour ancrer les JOP dans le territoire. Nous considérons que ces contrats devraient servir avant tout à l'accompagnement social de travailleur·euses et à donner accès à de la formation professionnelle. La SOLIDEO traite nos collègues comme des chiffres pour se donner bonne conscience et faire des économies sur le coût de travail.

- Nous exprimons également des doutes sur le fait que les contrats pour les JOP bénéficient vraiment aux PME/TPE de l'ESS. En février dernier, le mouvement des régies de quartier, acteur historique de l'insertion, déclarait ne pas avoir pu effectuer la moindre heure d'insertion pour des contrats JOP malgré des promesses en ce sens. En effet, ces appels à projets ne sont pas adaptés aux petites structures associatives qui ne disposent pas d'assez de ressources pour y répondre et croulent déjà sous le poids de l'administration.

Cette instrumentalisation est d'autant plus abjecte que les structures de l'insertion par l'activité économique sont particulièrement touchées par la crise économique. Crise menant l'inspection générale des affaires sociales (IGAS) à préconiser une hausse des subventions aux entreprises marchandes de l'IAE.

Il y a de l'argent pour les JOP, pour enrichir le CIO, les promoteurs immobiliers et les sponsors.

Nous exigeons qu'il y en ait pour la Seine-Saint-Denis et pour subventionner le fonctionnement des associations d'insertion et d'accompagnement social qui en ont cruellement besoin face au désengagement de l'État qui dure depuis des décennies